

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 26 juillet 2016
L'an deux mille seize
Et le vingt-six juillet à 21 heures

Date de la convocation : 19/07/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BERNAT Laurent, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°26-2016

Signature du marché de travaux pour l'assainissement collectif de Briols

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'assainissement collectif de Briols :

- * création de 315 ml de réseaux d'eaux usées y compris un branchement
- * création de 115 ml de réseaux d'eau potable pour raccorder la station
- * création d'une station d'épuration type filière planté de roseaux de 45 EH

Monsieur le Maire indique que la maîtrise d'œuvre de l'assainissement du village de Briols est réalisée par le Cabinet CEREG Ingénierie Sud-Ouest qui, après consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a procédé à l'analyse technique et financière des offres.

Monsieur le Maire :

- Rappelle qu'une seule offre a été remise dans le cadre de la consultation des entreprises, l'entreprise ayant postulé est SEVIGNE qui a construit la station de Verrières,
- Expose que la société SEVIGNE a proposé des moyens en adéquation avec le chantier et justifie de la compétence suffisante pour réaliser les travaux,
- Expose qu'il convient de retenir l'entreprise SEVIGNE pour son offre de réalisation de l'assainissement du village de Briols pour un montant de 99 543.50 € HT,
- Propose que pouvoir lui soit donné pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération.

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **De valider** les travaux prévus sur le village de Briols
- **D'approuver** la proposition de retenir l'offre de l'entreprise SEVIGNE
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer le marché des travaux avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE